Confidentie



#2 LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

Le CSE est une instance unique de représentation du personnel composée de l'employeur et d'une délégation élue du personnel comportant un nombre de membres fixé en fonction de l'effectif de l'entreprise.

Pour ENGIE SA, il y a autant de CSE que d'entités + 1 CSE Central : BtoC, Corporates, E&C, GBS Energies, GEMS. Il y en a environ 1 par mois.

Ces CSE traitent des sujets qui impactent la vie de l'entité : évolutions d'organisation, santé sécurité, effectifs, bilan social, stratégie de l'entité, accords, déclinaison de sujets traités à la maille ENGIE SA...

Les principales étapes

Ecoute du terrain

au quotidien pour proposer si besoin un sujet au CSE

Elaboration de l'ODJ

par la Direction en concertation avec le Secrétaire du CSE, envoyé 8 jours avant la date du CSE

Réception et analyse des documents fournis



Participation au CSE

et réactions en séance

Préparation des questions

à poser en séance

Recherche d'information complémentaires

utiles à la compréhension et analyse des dossiers (rencontres salariés, consultation experts CFDT...)

Bilatérale éventuelle

avec le service concerné par le dossier ou demande d'informations



Elaboration du compte-rendu

et diffusion aux salariés

Ecoute des réactions post CSE sur le terrain

Les qualités utiles

déployées par nos élus et représentants syndicaux

Écoute | Analyse | Expertise technique Rédaction



Rachid BOUBENIDER

Délégué Syndical, membre CSE France Retail

LE MOT DU REPRÉSENTANT CFDT

Le travail nécessaire pour siéger en CSE est souvent un investissement de l'ombre que les collègues salariés ne mesurent peut-être pas. Mais ce sont des moments essentiels de la vie de l'entité, un peu comme le cœur du réacteur...